

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 12 juin 2026

**MODIFICATION DE LA
FREQUENCE DE
VERSEMENT DES
SUBVENTIONS
D'EQUILIBRE DES
MEMBRES AU BUDGET
ANNEXE AOM 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 12 juin à 12h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Gabriel DOUBLET, Président

Convocation du : 05 juin 2026

Secrétaire de séance : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Membres présents :

N° CS2026-32

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

Nombre de délégués
Présents : 41
Pouvoirs : 1

• **Délégués titulaires :**

M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M. Bernard VUAILLAT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Pierre MADER - M. Julien FOURNIER - M. Bernard CHAUVET – Mme Sylvie DURAND - M. Pierre-Marie PHILIPPS - Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-Baptiste BAUD - M. Michel CAPLOT - M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Jérôme HASSAN – Mme Vanessa LAURENT MICHEL - M. Gabriel DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Marion BARGES-DELATTRE – M. Antoine BLOUIN – M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT – Mme Carole VINCENT – M. Cédric MERLOT – M. Laurent DUPAIN – M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane VALLI – M. Eddi ETIENNE – Mme Anne-Laure OLLIET – M. Philippe DINOCHÉAU - M. Patrick PERREARD - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia LAHURE

• **Délégués suppléants :**

Mme Aline HOLER FAVRE suppléante de Mme Catherine MOINE – Mme Sandrine DETURCHE suppléante M. Richard BAUD – Mme Emilienne RIM A KEDI suppléante de Mme Claire CHUINARD - M. Jean BALSAT suppléant de M. Christophe SONGEON – Mme Laëtitia PAHUD suppléante de M. Phillipp DALHEIMER – M. Jean-Luc SOULAT

suppléant de Mme Christine BURKĬ – M. Cristian GUERET suppléant de M. Denis SERVAGE – Mme Chrystelle TARDY suppléante de M. Jean-Louis TEMIL

- **Délégués représentés :**

Mme Emmanuel TRONC donne pouvoir à M. Eddi ETIENNE

- **Délégués excusés :**

Mme Catherine MOINE - M. Richard BAUD – M. Phillipp DALHEIMER – M. Denis MAIRE - M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON – Mme Christine BURKĬ – M. Denis SERVAGE – M. Jean-Louis TEMIL - M. Benoit CHAMBOURDON – M. Bernard BOCCARD – M. Nicolas TEREINS – M. Emmanuel TRONC - M. Laurent FAVRE

**MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE VERSEMENT DES
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DES MEMBRES AU BUDGET
ANNEXE AOM 2026**

Vu le Code des transports ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et permettant aux EPCI qui le souhaitent, le transfert d'une part, de la compétence SCoT et d'autre part, de la compétence AOM ;

Vu les délibérations concordantes des EPCI membres du Pôle métropolitain approuvant les nouveaux statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 validant les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et l'extension des compétences « à la carte » SCoT et AOM ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu la délibération n°CS2025-23 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 13 juin 2025 portant création du budget annexe « AOM du Genevois français ».

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Comité syndical du 18 décembre 2025 et la tenue du Débat d'Orientaion Budgétaire en vue de la préparation du BP 2026 du Budget annexe AOM ;

Vu la délibération du 6 février 2026, N° CS2026-07, approuvant les subventions d'équilibre des membres au budget AOM.

Vu la délibération du 06 février 2026, n° CS 2026-08, approuvant le Budget Primitif 2026 du Budget annexe AOM,

Monsieur le Président rappelle que le montant des subventions d'équilibre des membres de l'AOM (Chapitre 74-7475) a été approuvé lors du Comité syndical du 6 février 2026.

Rappel du montant des subventions d'équilibre 2026 voté :

- Annemasse Agglomération : 6 590 590,00 €
- Communauté de Communes du Genevois : 3 887 780,78 €

Ces montants ont fait l'objet de délibérations concordantes approuvées par les instances délibératives d'Annemasse Agglomération et de la Communauté de Communes du Genevois.

Dans l'objectif de piloter la trésorerie de l'AOM au plus juste, et de mieux répartir l'impact des dépenses, il a été décidé en accord avec Annemasse agglomération et la Communauté de communes du Genevois, de lisser davantage ces versements en adoptant une fréquence de paiement mensuelle (au lieu de trimestrielle).

Le versement des subventions sera ainsi effectué mensuellement, soit 1/12^{ème} par mois, à partir du mois de juillet 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** un versement mensuel des subventions d'équilibre du budget annexe AOM, soit 1/12^{ème} par mois, à partir du mois de juillet 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions auprès d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Communes du Genevois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 18/06/2026

Publié ou notifié le 18/06/2026

Le Secrétaire de séance
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.